



Filippo Lombardi,
Conseiller aux Etats PDC TI:

« L'initiative de mise en œuvre est une grossière erreur : la législation de mise en œuvre du parlement est d'ores et déjà très stricte. Elle prend en compte la volonté du peuple, les droits de l'homme, notre Constitution, notre tradition humanitaire tout comme nos obligations internationales. »

Plus d'informations sur:

www.initiative-mise-en-oeuvre-non.ch

Comité de centre-droit:

PLR. Les Libéraux-Radicaux
PDC
PEV
Vert'libéraux
PBD

Adresse de contact:

Comité « Non à l'initiative
de mise en œuvre »
Case postale 6136
3001 Berne



**Pas
nécessaire.**

**Pas
équilibrée.**

**Pas
suisse.**





**Philippe Bauer,
Conseiller national PLR NE :**

« Pour éviter un nouvel autogol, faisons confiance aux dispositions de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels adoptées par le parlement et disons NON à une nouvelle initiative excessive. »

**Rosmarie Quadranti,
Conseillère nationale PBD ZH :**

« Nous ne voulons pas d'une augmentation massive des coûts pour le renvoi, l'aide sociale et l'aide d'urgence pour les cantons! »

**Isabelle Chevalley,
Conseillère nationale PVL VD :**

« L'UDC a dépassé la ligne rouge et abuse de la démocratie directe. Cet extrémisme va affaiblir l'économie de notre pays. »

**Marianne Streiff,
Conseillère nationale PEV BE :**

« L'initiative de mise en œuvre ne respecte pas les principes de notre Constitution. »

Elle n'est pas nécessaire

La législation de mise en œuvre est d'ores et déjà suffisamment stricte. Un tribunal peut exceptionnellement renoncer au renvoi. Ainsi, la volonté du peuple et le droit des hommes sont respectés. L'initiative de mise en œuvre va trop loin, car le renvoi est automatique.

Elle n'est pas équilibrée

Les conditions strictes de renvoi ne permettent aucune marge de manœuvre concernant les cas individuels. Cela viole le principe de proportionnalité. Une personne sera automatiquement renvoyée lorsqu'elle commettra deux délits mineurs en l'espace de 10 ans, comme par exemple le trafic de stupéfiants et une infraction du code de la route.

Elle n'est pas suisse

L'initiative de mise en œuvre est une déclaration de guerre contre la collaboration des différentes institutions de notre pays. Elle porte atteinte, de façon ciblée, au travail législatif du parlement et la confiance que les citoyens accordent à nos institutions (justice et parlement).

Elle est néfaste pour l'économie

La procédure de renvoi automatique lors de délits mineurs est contraire à la libre circulation de personnes et donc également aux accords bilatéraux. Cette atteinte supplémentaire affaiblit la Suisse dans ses négociations avec l'UE.

Elle viole les droits de l'homme

L'initiative de mise en œuvre place le droit interne avant le droit international. Cela est problématique, car elle remet en question les droits fondamentaux. La priorité et l'irrévocabilité du droit international ont été mises en place pour la protection de chacun.

